

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

| | |
|----------------|----|
| Effectif légal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Votants | 12 |

L'an deux mille dix ;

Le 29 Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **TORNATORE**, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 24/03/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE - PAILLOTET - DUJON - ESCRIOU - HEURA - FOURNY - AUDIBERT - KAIL - FASOLA - BENABEN - LACROIX

REPRESENTEE : Mme ROBERT par Mme FOURNY

ABSENTS EXCUSES : Mmes DE LA ROCCA - BEUCHE et M. YACOB

Secrétaire de séance : Mme **BENABEN**

**VOTE DES TAUX
DES IMPOTS
LOCAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu les lois de finances annuelles,
Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2010 les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée ;

Monsieur Le Maire expose les taux d'imposition directe 2010 ;

En effet, l'état 1259 annexé à cette délibération mentionne une augmentation différenciée des taux, à savoir :

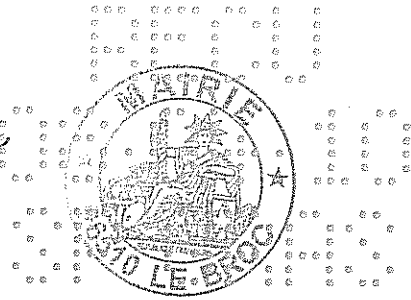
| | |
|--------------------------|--|
| Taxe d'habitation | : + 1.20 % soit pour 2010 un taux de : 6.47 % |
| Foncier bâti | : + 1.20 % soit pour 2010 un taux de : 8.34 % |
| Foncier non bâti | : + 1.20 % soit pour 2010 un taux de : 23.67 % |

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :
Décide de voter les taux d'imposition 2010 tels qu'ils figurent sur l'état 1259 soit :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | : 6.47 % |
| Foncier bâti | : 8.34 % |
| Foncier non bâti | : 23.67 % |

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 1
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 07/04/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 07/04/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.